

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## . **Dispositions générales**

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue par le contrat de location.

### **Nos prix s'entendent ttc et charges incluses**

- Sauf du 21/09 au 21/06 : électricité en sus
- Sauf du 01/04 au 30/09 : Taxe de séjour en sus.

### **Nos prix ne comprennent pas**

- La Taxe de séjour payable sur place
- Le linge de maison sauf le Pied de Chaume (draps fournis)
- La caution
- Les suppléments optionnels selon les résidences (kit bébé, location VTT, service de nettoyage du départ, animal,...)

Nous nous réservons le droit de modification de nos tarifs à tout moment. Cependant les modifications ne s'appliqueront pas aux réservations effectuées antérieurement à la date des modifications.

## . **Utilisation des lieux**

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

## . **Dépôt de garantie ou caution**

Le montant forfaitaire est de 350 €.

Il devra être versé le jour de l'entrée dans les lieux.

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restitué le jour du départ, déduction faite en cas de dégradation des éléments du meublé et des biens mis à disposition, des frais éventuel de remplacement ou de remise en état ou de nettoyage. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à compléter la somme après l'inventaire de sortie.

## . **Nombre d'occupants**

Le nombre d'occupants ne pourra pas dépasser la capacité maximum prévu par logement

## . **Animaux**

Les chiens et les chats sont autorisés moyennant un supplément. Voir conditions spécifiques de chaque résidence.

Les chiens de catégorie I et II devront respecter la législation en vigueur.

Le carnet de vaccination à jour est obligatoire

## . **Inventaire et Etat des lieux**

Le locataire est invité à procéder à l'inventaire des équipements de la location à l'arrivée et à signaler tout problème dans les plus brefs délais

L'état des lieux de sortie se fera en présence du locataire.

## . **Paiement**

Le montant à régler à la réservation est de 25%. Le solde de la location est payable 30 jours avant la date du séjour.

## . **Interruption du séjour**

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis celui du dépôt de garantie

dans les conditions indiquées à l'article 3

• **Condition d'annulation**

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé AR avant l'entrée en jouissance.

Les arrhes restent acquises au propriétaire.

Si l'annulation intervient plus de 55 jours avant la date du séjour, il n'y aura pas de frais supplémentaires.

En cas d'annulation tardive, les frais pour le preneur seront les suivants :

- De 55 à 30 jours avant : 30% du solde restant dû
- De 29 à 15 jours avant : 50% du solde restant dû
- De 14 à 7 jours avant : 80% du solde restant dû
- Moins de 7 jours avant : la totalité du solde restant dû

• **Assurance**

Le preneur doit s'assurer d'une couverture par la compagnie de son choix pour la durée de son séjour tant en RC que de dommages matériels.

Textes et photos non contractuelles sous réserve de modification.